	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-452

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2024-452

Présentation du rapport annuel du concessionnaire ' Transports ' - Année 2023 - Information du Conseil

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2023, Bordeaux Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, l'exploitation du réseau TBM dans le cadre d'un contrat de concession de service public de transports urbains et de services de mobilités durables. Ce contrat a été conclu pour une durée de 8 ans.

Cette mission comprend l'exploitation d'un réseau multimodal constitué en 2023 :

- de 4 lignes de tramway,
- à partir du 4 septembre, de 60 lignes de bus régulières ;
- à partir du 4 septembre, de nouveaux services de transport à la demande (Flex'Aéro, Flex'Artigues, Flex'Bouliac, Flex'Gare, Flex'Night),
- d'un service de transport événementiel (navettes Arena et des navettes Stade),
- du service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus),
- d'un service de transports routiers à vocation scolaire (Scodi),
- de 26 parcs relais, 3 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- d'un service de prêt de vélos en libre-service (V3) avec plus de 180 stations implantées,
- d'un service de prêt et location de vélos et d'abris-vélos sécurisés,
- d'un service de navettes fluviales (Bat3).

D'une manière générale, le contrat fixe les prérogatives respectives de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités. Il précise l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu ainsi que les engagements et objectifs fixés au concessionnaire. A charge pour ce dernier de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Conformément aux dispositions de l'article R. 3131-2 du Code de la commande publique, le concessionnaire doit produire avant le 1er juin de chaque année un rapport d'activité portant sur l'année N-1. Keolis Bordeaux Métropole Mobilités présente donc, pour l'année 2023, les données relatives à son exploitation du réseau et des différents services. **Ce document rapporte la vision du concessionnaire, et non celle du concédant.**

Par ailleurs, l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales indique que dès sa communication, l'examen du rapport annuel est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il convient donc de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante les termes du rapport annuel proposé par le concessionnaire Keolis Bordeaux Métropole Mobilités.

Sont présentés ci-après les principaux résultats du réseau et de ses services tels qu'indiqués dans le rapport annuel du concessionnaire.

I. TBM – Le réseau de transports urbains

La fréquentation du réseau : la fréquentation se base sur les validations issues de la billettique. L'année 2023 totalise ainsi 106 millions de validations, soit une augmentation de 8% en comparaison de 2022, mais une évolution de -4% par rapport à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire.

Ainsi, l'année 2023 a permis de poursuivre le retour des usagers sur le réseau TBM mais la fréquentation réelle n'est pas encore revenue à ce qu'elle était avant le Covid malgré une offre de transport qui a continué de se développer.

64% des validations ont été réalisées dans un tramway, et 35% dans un bus.

En plus des validations brutes de la billettique, le concessionnaire établit un trafic commercial en considérant qu'environ 38% des voyageurs ne valident pas. Ce trafic est estimé à 171,8M de voyages fin 2023, alors que les chiffres du contrat prévoyaient 151,5M de voyages, soit un écart de +13%.

L'exploitation kilométrique : le nombre total de kilomètres commerciaux parcourus sur le territoire de la Métropole tous modes confondus est de 33,5 millions de kms (+3% par rapport à 2022). 72% concernaient le bus et 24% le tramway.

D'un point de vue usager, l'offre tramway a été réalisée à 92%. Parmi les perturbations, 81% étaient dues à des causes non imputables au concessionnaire, et 19% directement imputables au concessionnaire.

Par ailleurs, le réseau de bus a connu une importante refonte le 4 septembre. Ce nouveau réseau apporte des améliorations significatives, qui ont toutefois été en partie masquées par un taux de services non couverts dégradé sur le 2nd semestre (jusqu'à 4%), du fait notamment du manque de conducteurs.

Le parc de véhicules : pour permettre les déplacements des usagers et réaliser l'offre contractuelle proposée en 2023, le parc se compose de 581 autobus, 130 rames et 42 véhicules « Mobibus ». Le service Bat3 est assuré par deux catamarans à propulsion hybride, propriété de La Métropole, et un bateau de réserve diesel. Il faut néanmoins préciser qu'un bateau est resté hors service d'août à novembre et a causé des perturbations dans l'organisation du service nominal.

En 2023, le concessionnaire a pu sortir du dépôt le matin le nombre de rames suffisantes pour assurer le service tram à 290 reprises, et s'est retrouvé en défaut 73 fois. Le mois le plus dégradé fut novembre avec seulement 18 sorties de dépôts respectées sur 30 jours. De plus, le concessionnaire s'est engagé à assurer un taux de pannes inférieur à 0,55/10 000km dans le cadre du contrat. Ce taux fut de 0,60 en moyenne en 2023.

Le parc bus était lui disponible à 99,99% en moyenne le matin en 2023. Le concessionnaire s'est engagé à améliorer la fiabilité du parc en maintenant un taux de pannes inférieur à 0,8 tous les 10 000 km. Il y est parvenu en 2023 avec une moyenne de 0,66.

L'exploitation des parcs relais et des parcs mixtes : le réseau met à disposition des usagers un total de 26 parcs relais et trois parcs mixtes, pour une capacité totale de 7 352 places.

L'ensemble des parcs relais (P+R) ont accueilli 1 397 176 véhicules, soit une hausse de 11% par rapport à 2022. Le taux moyen d'occupation dans les P+R était de 58,6% contre 60,4% en 2022, mais cette évolution est à relativiser puisque le nombre de places disponibles par nombre de jours d'ouverture était supérieur en 2023 (2023 : 2 372 541, 2022 : 2 063 090).

Les trois parcs mixtes TBM-Metpark de l'Arena (ouvert en 2023), Pessac Centre et Mérignac Centre ont permis le stationnement de 6 809 véhicules, dont 5 905 à Pessac Centre, soit une augmentation de 21% par rapport à 2022.

Le service de location de vélos en libre-service V3 : à fin 2023, plus de 180 stations étaient implantées sur le territoire métropolitain pour un total de 961 011 emprunts, soit -28% comparé à 2022. Cette baisse résulte de la fermeture de nombreuses stations pour

remplacement de bornes mais également de la gestion perfectible des stations inopérantes.

Le nouveau projet du vélo en libre-service aurait dû voir le jour en septembre 2023. Cependant, plusieurs raisons ont engendré un report de ce service à 2024, le refus par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) du design du mobilier qui a dû être repris, des délais de démarches administratives pour la réalisation des travaux rallongés, et un problème d'étanchéité des bornes qui a nécessité des correctifs.

La disponibilité des VLS n'a pas été au rendez-vous en 2023 avec une moyenne de 88% alors que l'objectif était de 90%. Le constat est identique pour la disponibilité des VLS en station puisque l'indicateur mensuel de 95% n'a été atteint qu'à deux reprises.

Le transport à la demande pour personnes à mobilité réduite « Mobibus » : avec 111 965 transports réalisés, la fréquentation du service Mobibus a augmenté de 5% entre 2022 et 2023. Le taux de refus qui correspond aux refus par le concessionnaire d'une réservation demandée par l'utilisateur, ne respecte pas l'objectif. En effet, avec une moyenne de 3,5%, il est supérieur de 2 points à l'objectif annuel (1,5%).

Les effectifs du concessionnaire : l'absentéisme global était de 12,02% en 2023 (-0,7 vs 2022), alors que l'objectif contractuel était fixé à 9%.

II. Les résultats financiers

3

Les recettes tarifaires : les recettes tarifaires (TBM, Mobibus et V) reversées à La Métropole par le concessionnaire en 2023 s'élèvent à 83 millions d'euros, soit une hausse des recettes de +6,5% en comparaison de 2022. Elles ont dépassé l'objectif contractuel et se distribuent de la manière suivante :

-Recettes tarifaires tramway/bus/navettes fluviales/P+R : 82 370 312 € (+7% vs 2022) ;

-Recettes tarifaires vélos : 675 098 € (-32,5% vs 2022).

Les recettes annexes : avec un total de 3,8 M€, l'ensemble des recettes annexes reversées ont atteint leur objectif contractuel. Elles se déclinent de la manière suivante :

-Recettes publicitaires : 1 792 487 € (+3% vs 2022) ;

-Recettes d'infraction : 1 727 793 € (+74% vs 2022) ;

-Recettes de gestion des espaces commerciaux : 237 537 € (+3% vs 2022).

Les résultats comptables du concessionnaire : le concessionnaire expose dans son rapport annuel les résultats financiers tels qu'ils résultent de sa comptabilité dont les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités.

Le rapport du délégataire affiche un résultat net de 1 272 004 €.

Synthèse coût : au terme de l'année 2023, la différence entre le forfait de charges versé par Bordeaux Métropole à l'opérateur, et les recettes reversées, affiche un coût net pour Bordeaux Métropole de l'ordre de 216 millions d'euros. Il faut cependant préciser que les résultats financiers présentés dans le rapport d'activité sont provisoires dans l'attente de l'arrêté des comptes.

Le taux de couverture des dépenses par les recettes est de 29% en 2023. De plus, les dépenses par kilomètres commerciaux constatées en 2023 sont supérieures aux prévisions contractuelles.

Le rapport délégataire sera consultable sur pièces et sur place dans les locaux administratifs de l'immeuble Laure Gatet, 4e étage aux heures d'ouverture au public.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte des termes du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2023, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS